



QUALIFICATION PROMOTION Inter Régions Ouest Messieurs 2025

Date : 05/04/2025

Golf de NANTES VIGNEUX

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

ENGAGEMENTS DES CLUBS RECEVANT UNE EPREUVE FEDERALE

- Les Clubs accueillant doivent prendre en compte les attendus de la FFGolf tels qu'indiqués dans le paragraphe 1.1.3 du Vade-Mecum FFGolf 2025
- **Nouveauté 2025** : les Clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

COMITE de l'EPREUVE

Il est désigné, ainsi que les arbitres, par la Commission Sportive de la ligue des Pays de la Loire.

Le Comité de l'épreuve est constitué au minimum :

- 1 représentant de la Ligue.
- 1 représentant du Club d'accueil. (**sauf si le club participe à la compétition**)
- 1 arbitre désigné par la commission sportive de la Ligue.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 : POUR LES CLUBS

Réservé aux clubs qui n'ont pas d'équipes dans les Divisions Fédérales Messieurs, ouvert à une seule équipe par club.

2 : POUR LES JOUEURS

- Être membres et licenciés de l'Association Sportive du Club qu'ils représentent le jour de l'épreuve
- Le certificat médical doit être enregistré auprès de la FFGOLF à la date limite des inscriptions.

3 : FORME de JEU :

- 6 simples / stroke-play / 18 trous
- Les équiépiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.
- Les 5 meilleurs scores de l'équipe sont retenus
- En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant les cartes non prises en compte.
- En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées en prenant le score de la meilleure carte, puis la seconde, etc....

A l'issue de cette compétition, les 8 premières EQUIPES au classement seront qualifiées pour participer à la PROMOTION Inter Régions Ouest Messieurs 2025.

Si le quota d'équipes à qualifier n'est pas atteint à la date de clôture d'inscription des équipes, la commission sportive de la ligue se réserve le droit d'annuler cette compétition.

Il n'y a pas de réunion des capitaines. Les fiches de composition d'équipes dûment complétées et signées doivent être remises au starter le matin de la compétition.

Les informations importantes pour la compétition (règles locales, points particuliers, ...) seront fournies à chaque groupe par le starter.

INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement de la qualification par équipes serait perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

Si le tour n'a pas pu être achevé le classement se fera selon les modalités suivantes :

Prise en compte des scores des seules vagues rentrées. **Trois vagues complètes sont nécessaires** pour établir et valider le classement final (avec déduction du moins bon score).

Note : Report prévisible, si les prévisions météo ou l'état du terrain laissent envisager que le terrain ne sera pas praticable pour le jour de la rencontre, le club qui accueille demandera son report à la ligue.

ENGAGEMENTS

Inscription de **l'Equipe** sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) **avant le 5 mars 2025 minuit.**

Inscription des joueurs sur Extranet (<http://xnet.ffgolf.org>) au plus tard 7 jours avant l'épreuve soit **avant le 29 mars 2025 minuit.**

Droits d'engagements de **150€** par équipe à adresser à la Ligue de Golf des Pays de la Loire **au moment de l'inscription de l'équipe.**

Ligue de Golf des Pays de la Loire
10 rue de la Fionie
Parc de la Bérangerie
44240 La Chapelle sur Erdre

Faute de règlement à la date de clôture de l'inscription des équiépiers, soit 7 jours pleins avant le déroulement de l'épreuve, l'équipe ne sera pas retenue pour participer à l'épreuve.

Il ne sera opéré aucun remboursement par la ligue des droits d'inscription en cas de forfait après la date limite d'inscription des clubs.

Les joueurs figurant sur la feuille de composition de l'équipe peuvent prétendre à une reconnaissance du parcours la veille de la compétition et devront acquitter **un green-fee à 20€ par personne.** Réservation obligatoire auprès du club dans la limite des places disponibles.